

## Le chiffre : 24 millions d'euros investis au 1<sup>er</sup> semestre 2019 en Occitanie pour les projets en faveur de l'eau [Focus : 9 M€ d'aide aux structures agricoles]

Au 1<sup>er</sup> semestre 2019, l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse a soutenu **268 projets** portés par les collectivités, entreprises, agriculteurs et associations pour améliorer la qualité des eaux et des milieux aquatiques, en Occitanie. Elle leur a accordé **24 millions d'euros d'aides** financières, soutenant la dynamique de l'économie locale.

Par ailleurs, **l'agence de l'eau renforce sa politique partenariale avec les collectivités** en signant des contrats pluri-annuels (3 à 5 ans) et pluri-thématiques pour mieux cibler les actions au regard des priorités du 11<sup>e</sup> programme « Sauvons l'eau 2019-2024 » et des enjeux locaux..

### Les chiffres clés en Occitanie au 1<sup>er</sup> semestre 2019

- **31 % des aides (7,4 M€)** vont à la **réduction des pollutions agricoles**, sous forme d'enveloppes déléguées à l'Agence de Services et de Paiement (ASP) pour le reversement d'aides directes aux agriculteurs en vue de soutenir les changements de pratiques (conversion à l'agriculture biologique en particulier) sur des territoires à enjeux pesticides.
- **24 % des aides (5,8 M€)** sont attribués aux opérations **d'amélioration de l'assainissement et de l'eau potable**, portées par les collectivités, avec :
  - 3,5 M€ pour la réduction de la pollution domestique, dont 1,7 M€ dédié au traitement des eaux usées et 1,8 M€ à leur collecte,
  - 2,3 M€ pour l'eau potable, dont 0,6 M€ pour restaurer la qualité des captages prioritaires.
- **21 % des aides (5 M€)** bénéficient aux **milieux aquatiques**, notamment pour restaurer le fonctionnement naturel des cours d'eau (2,8 M€) et pour animer les actions à conduire (1,6 M€).

### Politique partenariale renforcée

Au 1<sup>er</sup> semestre, l'agence de l'eau s'est engagée auprès de collectivités de la région Occitanie pour un montant total pluriannuel d'aides de **9,3 M€**, soit pour :

- ♦ **le contrat de la Communauté de Communes du Clermontais** (34) qui porte sur la gestion de la ressource en eau et les milieux aquatiques de l'Hérault, la Lergue, la Dourbie et la Boyne : **1,4 M€ d'aides** (2019-2021) ;
- ♦ **le contrat de canal de Canet**, porté par le Syndicat Mixte du canal de Canet (11) et concernant les prélèvements dans l'Aude et l'Orbieu : **2,8 M€ d'aides** (2019-2021),
- ♦ **le contrat de la chambre d'agriculture de l'Aude** qui concerne la réduction des impacts de l'agriculture sur la ressource en eau et les milieux aquatiques, ainsi que l'adaptation aux effets du changement climatique : **1 M€ d'aides** (2019-2021) ;
- ♦ **le contrat de la Chambre d'Agriculture de l'Hérault** qui traite de la réduction des impacts de l'agriculture sur la ressource en eau et les milieux aquatiques, ainsi que de l'adaptation aux effets du changement climatique : **0,2 M€ d'aides** (2019-2021) ;
- ♦ **le contrat de la Communauté de Communes Piège Lauragais Malepère** (11), relatif au rattrapage structurel des collectivités territoriales en zone de revitalisation rurale (ZRR) et à la gestion de la ressource en eau : **1,7 M€ d'aides** (2019-2021) ;
- ♦ **le contrat de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois** (11) relatif au rattrapage structurel des collectivités territoriales en zone de revitalisation rurale (ZRR) et à la gestion de la ressource en eau : **2,2 M€ d'aide** (2019-2021).

- **18 % des aides (4,4 M€)** visent **une meilleure gestion de la ressource en eau**, dont plus de la moitié (2,6 M€) pour réduire les fuites des réseaux d'eau potable.

Une part de ces aides (3 M€) est consacrée à la réparation des dégâts causés par les crues de l'automne 2018 dans l'Aude, le Gard et l'Hérault (rétablissement des conditions d'écoulement des cours d'eau, reconstruction des infrastructures d'eau, d'assainissement ou d'irrigation endommagées).

#### 💧 Parmi les projets aidés, des opérations remarquables

##### **GARD** Favoriser la circulation des poissons et des sédiments à Remoulins

Le syndicat mixte EPTB Gardons va aménager la passe à poissons du seuil de Remoulins qui ne fonctionne plus. En effet, l'abandon en aval du seuil de la Foux de l'ASA du canal de Beaucaire et son contournement par le Gardon ont amorcé une incision du lit qui n'est pas encore stabilisé. Le seuil existant de Remoulins ne peut toutefois pas être démantelé car il est indispensable au maintien des captages situés en amont. Or, ce seuil empêche les migrateurs amphihalins (l'aloise feinte, l'anguille et la lamproie) de se déplacer en amont. L'EPTB Gardons qui exerce la compétence GEMAPI, va rendre franchissable le seuil de Remoulins en créant une nouvelle passe à poissons constituée de « rampes à menhirs ». Le fait de construire la passe sur un lit en cours de stabilisation impose la réalisation de 3 rampes espacées de bassins de repos, au lieu d'une seule actuellement. L'agence de l'eau apporte une aide d'**1 million d'euros de subvention et 276 900 euros d'avance**.

##### **AUDE** 5 coopératives viticoles lancent des études agro-environnementales pour réduire le transfert des produits phytosanitaires vers la ressource en eau

La société coopérative de vinification d'Azille Minervois reçoit 7 350 euros d'aide de l'agence de l'eau, la SCAV Vignobles de Carsac (7 350 euros), la cave coopérative l'Avenir La Redorte (7 560 euros), la coopérative Anne de Joyeuse à Limoux (8 050 euros) et la cave coopérative Peyriac-Minervois (7 350 euros) pour la réalisation d'études.

##### **HERAULT** Modification du système d'irrigation pour économiser l'eau

L'association syndicale Le Béal des Carabiniers engage des travaux de reconversion de son réseau d'irrigation gravitaire en réseau sous pression, plus économe en eau. L'agence de l'eau lui octroie une aide de **21 000 euros**.

##### **AUDE** La chambre d'agriculture de l'Aude mobilise les agriculteurs pour réduire les pollutions et économiser l'eau d'irrigation

11 opérations reçoivent une aide totale de **337 790 euros** de l'agence de l'eau pour le financement de missions de conseil et d'animation pour la reconquête de la qualité des captages d'eau potable, la gestion rationnelle de la ressource et les économies d'eau, ou la restauration morphologique des cours d'eau.

## FOCUS SUR LES AIDES DE L'AGENCE DE L'EAU AUX STRUCTURES AGRICOLES POUR LE 1<sup>ER</sup> SEMESTRE 2019

Au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2019, l'agence de l'eau a attribué aux structures agricoles en Occitanie (ex Languedoc-Roussillon) **9 M€ d'aides**, dont :

- **7,6 M€ dédiés à la réduction des pollutions d'origine agricole**, avec :
  - 7,35 M€ versés à l'agence de services et de paiement (ASP) en vue d'attribuer des aides directes aux agriculteurs dans le cadre des **Programmes de Développement Ruraux régionaux 2014-2020** pilotés par les régions. Ces aides, proposées pour des durées de 2 à 5 ans, incitent à des **changements de pratiques**, en particulier la conversion à l'agriculture ;
  - 0,25 M€ pour l'animation territoriale réalisée par les chambres départementales d'agriculture et visant à faire évoluer les pratiques agricoles notamment sur les aires d'alimentation de captages d'eau potable prioritaires et pour des études portées par des viticulteurs de l'Aude en vue d'établir un diagnostic du risque de transfert de pollutions diffuses sur le territoire de leurs caves coopératives et formaliser un programme d'actions.
- **1,4 M€ concernant la ressource en eau pour l'irrigation**
  - 0,6 M€ octroyés aux chambres départementales de l'agriculture ou à des associations syndicales d'irrigants pour des missions d'animation territoriale visant à connaître, structurer et si possible réduire les prélèvements agricoles ;
  - 0,7 M€ pour la réparation de canaux d'irrigation endommagés lors des crues d'octobre 2018 dans l'Aude.

**A propos de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse** - [www.eaurmc.fr](http://www.eaurmc.fr) - [@SauvonsLeau](https://twitter.com/SauvonsLeau)



*L'agence de l'eau est un établissement public de l'Etat sous tutelle du ministère de l'environnement, qui a pour mission la reconquête du bon état de l'eau et des milieux aquatiques. En application du principe pollueur-payeur, elle perçoit des redevances fiscales payées par tous les usagers : ménages, collectivités, industriels, agriculteurs, en fonction des volumes qu'ils prélèvent et de la pollution qu'ils rejettent. L'argent ainsi collecté est réinvesti auprès des collectivités, industriels, agriculteurs et associations qui agissent pour améliorer la qualité de l'eau et des milieux : améliorer les systèmes d'assainissement, réduire la pollution par les substances toxiques, économiser et partager l'eau, reconquérir la qualité des eaux des captages dégradés par les pollutions diffuses (pesticides et nitrates), préserver les ressources stratégiques pour l'eau potable, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, des milieux marins et des zones humides dégradées ou menacées ... La commission des aides, composée des membres du conseil d'administration de l'agence de l'eau, délibère 4 fois par an pour attribuer les aides financières dans le cadre du programme d'intervention « Sauvons l'eau 2019-2024 » qui investit 2,6 milliards d'euros sur 6 ans.*

### CONTACTS PRESSE

**Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse** Valérie Santini • 04 72 71 28 63 [valerie.santini@eaurmc.fr](mailto:valerie.santini@eaurmc.fr)

**Agence Plus2sens** – Laurence Nicolas & Stéphanie Bonnamour • 04 37 24 02 58 [laurence@plus2sens.com](mailto:laurence@plus2sens.com)